



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	04/09/2024
Votes Pour :	19
Votes Contre :	18
Abstentions :	-

Séance du mardi 10 septembre 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte LALANNE BAJON, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Pierre MASURE donne procuration à Jean-Michel BLAY, Claudine CARAYOL à Marie-Christine VERDIER

ABSENTE : Martine DAREUX

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_050**9.1 autre domaine de compétence****Objet : Création d'une classe bilingue occitan / français.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Région Occitanie a pris contact avec la commune pour lui proposer la mise en place d'un projet de développement de l'enseignement de l'occitan dans les établissements scolaires publics du 1^{er} degré dans le cadre du Plan « Parlem una cultura viva », coconstruit avec les territoires d'Occitanie et adopté fin 2022.

La commune de Pavie ayant été identifiée comme pouvant potentiellement ouvrir des sections bilingues français-occitan, à l'école primaire, il est proposé au Conseil de solliciter officiellement auprès des services de l'Education Nationale, l'engagement d'une étude de faisabilité pour l'éventuelle mise en place d'une section bilingue français/Occitan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité de faire la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'une section bilingue français-Occitan dans le cursus scolaire des écoles publiques du premier degré de Pavie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 3 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAIS

